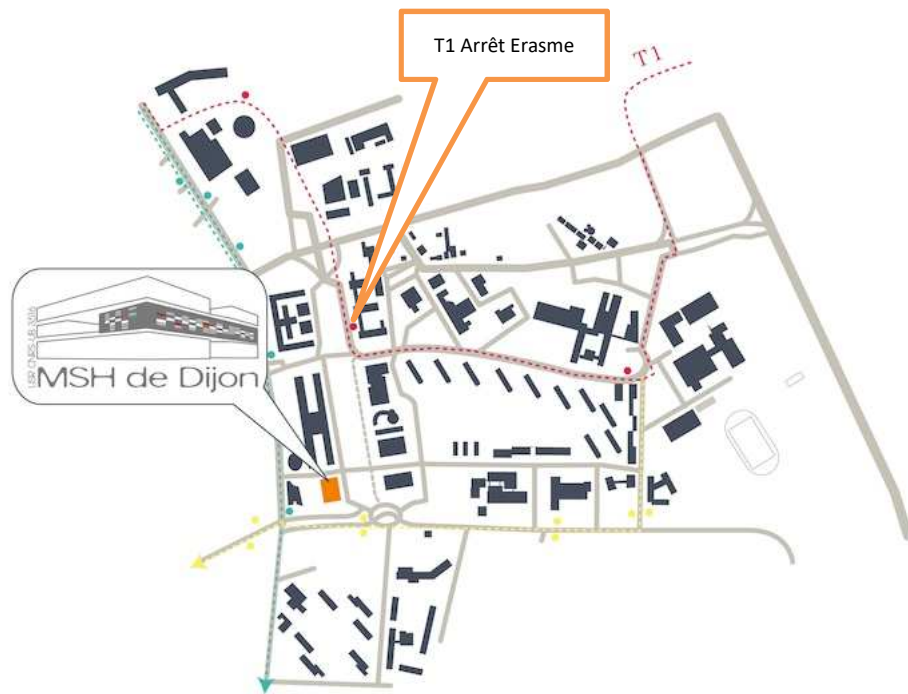


Accès



Tramway T1, direction « Quetigny centre », arrêt ERASME

Le **CREDESPO** (Centre de recherche et d'étude en droit et sciences politiques) est une équipe d'accueil (EA 4179) qui réunit une soixantaine d'enseignants-chercheurs, un ingénieur de recherche ainsi qu'environ 70 doctorants spécialisés en droit privé, droit public, science politique et histoire du droit.

La spécificité du laboratoire est de transcender les clivages classiques entre privatistes, publicistes, politistes et historiens du droit pour mener de véritables recherches pluridisciplinaires sur une thématique commune :

« La démocratie, la garantie des droits et les citoyennetés »

Les activités de recherche sont structurées en 3 axes.

- Axe 1 : **Institutions** (normes, idées, organisations)
- Axe 2 : **Patrimoines** (patrimoine individuel, patrimoine commun)
- Axe 3 : **Justices**

L'APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ À LA JUSTICE

Séminaire organisé par le CREDESPO, UBFC, avec le soutien de la Mission de recherche « Droit et Justice » et la Direction Inter-Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Grand Centre)

Lundi 19 novembre 2018 de 13h30 à 18h

Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH), Amphithéâtre
Université de Bourgogne
6, Esplanade Erasme,
21000 Dijon

Entrée libre et gratuite mais **inscriptions souhaitées** avant le 31 octobre 2018
auprès de : armelle.guignier@u-bourgogne.fr

L'objet de cette journée est de présenter les résultats d'une recherche sur « l'application du principe de laïcité à la justice », menée sur deux années par une équipe d'enseignants-chercheurs (juristes et sociologues) avec le soutien de la mission de recherche « Droit et Justice ». Le sujet est d'autant plus intéressant que la justice n'est sans doute pas un service public comme les autres. Outre une laïcisation plus lente, la justice se distingue également des autres services publics par la diversité des acteurs qui s'y croisent : tous ne sont pas des professionnels (les jurés et les témoins notamment) et parmi les professionnels, tous ne sont pas agents publics. Toutes ces personnes ne sont donc pas soumises aux mêmes règles. L'essentiel de la recherche a consisté à voir si le droit positif mettrait à la charge de tous les acteurs de la justice une obligation de laïcité et de neutralité religieuse. Parmi ces acteurs, certains sont amenés à trancher des questions d'ordre religieux qui peuvent les placer sur un terrain qui ne leur est pas familier. Ils ne peuvent pas s'abriter derrière leur neutralité pour ne pas répondre à la question soulevée par ces litiges. La recherche s'est donc portée également sur la manière dont les juges mettent en œuvre leur neutralité dans leur compréhension et leur traitement ou leur qualification du fait religieux.



MISSION DE RECHERCHE
Droit & Justice



PROGRAMME

13h30 | PRÉSENTATION

Elsa Forey et Yan Laidié, Professeurs, UBFC, responsables scientifiques du projet

13h40 | HISTOIRE DE LA LAÏCISATION DE LA JUSTICE

Karen Fiorentino, Maître de conférences, UBFC

14h | LA PLACE DE LA LAÏCITE ET DU FAIT RELIGIEUX DANS LA FORMATION DES MAGISTRATS

Elina Lemaire Maître de conférences, UBFC

Sylvie Torcol, Maître de conférences, Université de Toulon

14h20 | DÉONTOLOGIE ET NEUTRALITE DANS LE STATUT DES MAGISTRATS

Yan Laidié, Professeur, UBFC

14h35 | NEUTRALITÉ DU JUGE ET QUALIFICATION DU FAIT RELIGIEUX

Yan Laidié, Professeur, UBFC Elina Lemaire, Maître de conférences, UBFC,

Géraldine Maugain, Maître de conférences, UBFC

15h20 | LE PRINCIPE DE LAÏCITE ET LA PROFESSION D'AVOCAT

Aurore Granero, Maître de conférences, UBFC

15h35- 15h50 | Discussion

15h50-16h05 | Pause

16h05 | L'APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITE AUX JURÉS

Géraldine Maugain, Maître de conférences, UBFC

16h20 | LA LAÏCITE AU SEIN DU MILIEU CARCÉRAL

- **LES OBLIGATIONS PESANT SUR LES AUMONIERS ET LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

Caroline Bugnon, Maître de conférences, UBFC

- **QUELLES OBLIGATIONS POUR LES DÉTENUS ?**

Philippe Icard, Maître de conférences, UBFC

16h50 | L'APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITE DANS LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Elsa Forey, Professeur, UBFC

17h05 | PRÉSENTATION DES ENQUÊTES REALISÉES AUPRÈS DES ACTEURS DE LA JUSTICE

Jean-Christophe Marcel et Jean-Pierre Sylvestre, Professeurs de sociologie, UBFC

17h35-17h50 | Discussion

17h50 | CONCLUSIONS

Yan Laidié et Elsa Forey, Professeurs, UBFC

Le séminaire sera suivi d'un cocktail à 18h, MSH